



L'ARMADA MERCREDI 16 JUIN 2027

17-27 JUIN 2027

Armada 2027

La Grande Pagaille

**Respectueuse de l'environnement et du
fleuve**

LE RASSEMBLEMENT DES PLUS BEAUX VOILIERS DU MONDE

LA GRANDE PAGAILLE

Préparez-vous à relever le défi de prendre part à l'événement

« Armada 2027 »

Le 16 juin 2027 la Grande Pagaille s'intégrera dans un programme d'animations culturelles et sportives qui créera sur les quais une atmosphère de fête propice à l'accueil des premiers grands voiliers le soir même et d'un large public venu se divertir.

« La Grande Pagaille » sera la fête de la bonne humeur !

C'est dans cet esprit que nous souhaitons convier les entreprises, les grandes écoles et écoles du secondaire ainsi que tout autre groupe construit afin de participer à ce grand rassemblement sympathique et sportif.

Les embarcations devront traverser la Seine, aller et retour.

Cette occasion permettra :

-  D'assurer la promotion des participants les plus dynamiques de la région.
-  De rapprocher les étudiants et les jeunes de la région entre eux.
-  De mobiliser des énergies autour d'un projet
-  De créer des liens avec les entreprises

La fabrication des embarcations est laissée à l'imagination des participants à condition qu'elles flottent, et avec des matériaux respectant l'environnement.

Les droits d'inscription par embarcations sont de :

50€ TTC pour les étudiants, les associations et les particuliers.

100€ TTC pour les entreprises.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre « L'Armada de la Liberté »

Les virements devront être fait sur le RIB de l'Armada de la Liberté, transmis sur demande.

Cette inscription servira au financement des frais divers de l'organisation.

La fiche de renseignements, la fiche technique ainsi que le montant des droits d'inscription doivent être complétés, acquittés et renvoyés avant le

Le 29 janvier 2027 au plus tard.

Le classement se fera en fonction de l'originalité et de l'esprit des concurrents après vote du jury.

ATTENTION :

Les inscriptions* seront prises par ordre d'arrivée et limitées à 30 embarcations

**de préférence réalisées par mail et le règlement fait par virement.*

Pour les dossiers papiers envoyés, merci d'indiquer sur l'enveloppe : « A l'attention de Raynald Tocqueville – Commission Grande Pagaille »

LES REGLES DE SECURITE

Les concurrents

Tous les concurrents doivent être équipés de gilets de sauvetage obligatoirement ainsi que de chaussures.

Le nombre de participants est limité à 5 personnes par embarcation maximum

Chaque personne embarquée doit savoir nager.

Pour les personnes mineures

Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte sur chaque embarcation.

Ils doivent savoir nager et avoir obtenu le brevet de 50 mètres. Une photocopie de ce brevet devra être envoyé à l'Armada en même temps que la fiche technique.

Pour les associations et les écoles s'adressant à un public de mineurs, une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile de la structure devra nous être envoyée ainsi qu'une autorisation parentale de participation.

Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, vent) L'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

En cas d'abandon, la responsabilité de l'organisateur est déchargée.

Remboursement des frais de participation versés par l'Organisateur en cas d'annulation de l'événement par celui-ci, sous réserve que cette annulation intervienne au plus tard 48 heures avant sa tenue.

Bonne chance à tous !

Fiche technique

Nom du participant :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

Nom de l'embarcation :

Nom du capitaine :

Poids approximatif :

Nombre de personne à bord :

Longueur :

Largeur :

Hauteur :

Type propulsion :

L'équipage

NOM	PRENOM	AGE*

*Joindre une copie du brevet de natation de 50m pour les mineurs

NOM lisible et

Signature du responsable :

Date :

Les embarcations devront être conçues en privilégiant les matériaux recyclables.

Chaque embarcation doit être **obligatoirement** munie :

- . D'une réserve de flottaison (bidons).
- . D'un *bout* de remorquage de 10 mètres (grosse corde).
- . D'un *bout* de 20 mètres relié à une bouée (corde simple), signalisation en cas de naufrage.
- . Tous les bords tranchants doivent être protégés.
- . Tous les modes de propulsion sont acceptés sauf les moteurs thermiques.
- . De 2 avirons au minimum même si moteur électrique.
- . Le moteur électrique ainsi que la batterie doivent être fixés de façon sûre au bateau.
- . Chaque embarcation doit être munie de 4 points d'ancrage aux extrémités pour faciliter le grutage.
- . À la fin de la Parade, chaque équipe doit récupérer son embarcation.

Sécurité sur la seine

Des bateaux de surveillance semi rigide assureront la sécurité lors de la manifestation.

Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer la bonne organisation et le bon déroulement de l'événement, les embarcations ne sont pas autorisées à se détacher du quai tant que l'ensemble des mises à l'eau n'a pas été annoncée.

L'assurance :

L'assurance de la manifestation ne couvre ni les effets personnels, ni les lunettes.

Les organisateurs ne sont nullement responsables des embarcations, du matériel, des effets embarqués, des personnes embarquées et de leurs actes.

Lors de l'inscription de l'équipage, chaque participant doit obligatoirement fournir à l'organisation **son attestation individuelle de responsabilité civile**

Les organisateurs se réservent donc la possibilité de refuser toute embarcation ne respectant pas les règles de sécurité ci-dessus indiquées et ce, sans dédommagement, ou d'annuler la manifestation si les conditions de sécurité ou météorologiques ne sont pas réunies.

En complément, il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

Fiche d'inscription à la Grande Pagaille

Participants : CE, Lycées, Collèges, associations, autres (préciser)

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de l'Armada à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles tous les membres de l'équipage pourraient apparaître, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements en vigueur.

Droits d'inscription réglés par chèque à l'ordre de « L'Association L'Armada de la Liberté » avant le 29 janvier 2027.

Règlement effectué par chèque n°

sur banque :

Par virement, faire une demande de RIB.

Montant réglé :

Après avoir lu les règles de sécurité,

Le responsable du groupe inscrit, ***bon pour accord*** et signe la présente fiche.

Date

Signature



L'ARMADA

ROUEN 2027

17 – 27 JUIN

**L'Armada de la Liberté
Boulevard Émile Duchemin
76000 Rouen**

grandepagaille@armada.org

www.armada.org